RECHERCHES SUR UNE MÉDAILLE VOTIVE

TROUVÉE A FULVY.

Lorsque la puissance souveraine fut déférée aux empereurs, l'adulation, compagne inséparable du pouvoir, se plut à prodiguer, par des monuments de tous genres, les vœux sincères ou non, formés pour la conservation de ces princes ; pour le salut, la tranquillité ou la prospérité de l'empire. De là ces inscriptions qui se lisent si fréquemment depuis Auguste jusqu'à Théodose.....

Vota publica : Salus augusta; Securitas publica : Beata, vel durata tranquilitas, etc. (1)

Les époques consacrées à la promulgation de ces vœux étaient plus spécialement l'avènement des princes à l'empire, ou leur adjonction à quelques-unes des parties de sa haute administration ; ou bien encore à l'anniversaire de leur avènement, à celui de leurs mariages, de même qu'à l'époque des fêtes *quinquennales* et *décennales* célébrées en leur honneur.

Dans d'autres circonstances analogues à celles qu'on vient d'indiquer, des médailles étaient également frappées à l'occasion des jeux et des fêtes célébrées lors de la 10e et 20e année du règne des princes, et, dans ce cas, les périodes prenaient le nom de *décennales* ou de *vicennales*.

(1) Mongez, Dict. d'antiquités, t. v, p. 819.

Sur les médailles de Tacite, de Gallien et de Probus, les vœux, en général, sont exprimés par ces caractères : Vot. X et XX; sur celles de Gallien-Maximin, par ceux-ci : Vot. X... M. XX (*M pro mastis*) (1) : sur celles de CONSTANTIN, par les caractères Vot. X ; plusieurs par XX et d'autres avec l'addition déjà indiquée M. XX.

Ces circonstances sont d'ailleurs confirmées par le P. Jobert, en sa *Science des Médailles* (2). Il fait remarquer que l'expression des vœux publics qui s'accomplissaient de cinq en cinq ans, ou de dix en dix, l'indiquaient par des chiffres placés soit en légende, soit sur le champ. Par exemple, X pour une première fois ; XX pour une seconde, et par M. XX pour d'autres périodes subséquentes.

Le même auteur fait remarquer, en s'attachant à celles de dix ans, que sur aucune de ces médailles il n'a jamais lu les chiffres XXXX, c'est-à-dire que jamais empereur romain n'a régné quarante ans; ce qui est conforme à l'histoire et le résultat de l'anarchie militaire qui fut si longtemps le fléau de ce grand empire.

L'illustre Ducange a, selon son usage, merveilleusement éclairé ce qui concerne ce genre de médailles auxquelles le premier il a imposé le nom de *Votives,* soit dans son Histoire byzantine publiée de son vivant, en 1680, soit dans sa dissertation posthume *De imperat. Constantinopolit. numismatibus,* imprimée à Rome en 1755.

Si l'on eût été à même de consulter ces savants ouvrages, autrement que par des citations éparses et fugitives, on eût pu sans doute offrir des détails plus précis que ceux dans lesquels

(1) Mongez, *ibid.*, p. 863.
(2) Paris, 1739, 2 vol. in-12.

on va se permettre d'entrer. On voudra donc bien excuser ce qu'ils peuvent offrir d'insuffisant ou de hasardé.

C'est donc à une de ces médailles *votives* des périodes quinquennales, vicennales, ou de tout autre circonstance, que paraît devoir appartenir celle due au zèle incessant et souvent si heureux de M. Mathieu, membre libre de la Société, lequel ne sait rien négliger pour la seconder dans ses recherches sur les antiquités du département, et qui s'empresse aujourd'hui de lui faire hommage de cette nouvelle découverte.

A gauche du chemin de fer conduisant à Dijon, existe un lieu où l'on a droit de supposer que se trouvait un établissement romain, et où, en effet, il y a plusieurs années, on a recueilli des tuiles des poteries et des fragments de statues appartenant évidemment à l'époque gallo-romaine. Cet établissement communiquait, puisqu'on peut encore en suivre les traces, avec Fulvy, et sans doute avec la voie romaine qui est de l'autre côté. C'est donc à l'extrémité de cette communication et dans le voisinage de Fulvy, que la médaille en question aurait été ramassée par un pâtre.

Cette circonstance semble s'accorder avec l'existence de Fulvy, comme siége d'une *station militaire* qui aurait retenu le nom d'un de ses commandants *Fulvius*.

Vers 1824, M. Jacquinot-Pampelune, alors propriétaire du château de Fulvy, situé sur le sommet d'une assez grande élévation, dominant de tous côtés le vallon de l'Armançon, voulut y faire creuser un puits. Les fouilles donnèrent lieu à la découverte de tuiles, de fragments de poterie, de statues et des restes de constructions ayant évidemment appartenu à l'âge gallo-romain.

Fulvy, d'ailleurs, a été pendant longtemps une dépendance de Méreuil, auquel plusieurs personnes donnent le nom latin de

Merula, et qu'elles ont toujours considéré comme un établissement romain. Quoique maintenant enclavé dans le territoire de Fulvy, Méreuil donne encore son nom à un finage séparé. Il paraît que cette commune aurait cessé d'y avoir des habitants à l'époque des guerres de religion. Les seigneurs ont d'ailleurs habité préférablement Fulvy; ce village, mieux situé, aura absorbé Méreuil (1).

(1) Cette propriété a été longtemps dans la seigneurie de la famille de MM. Le Cosquino, originaires de Florence, établie dans le Tonnerrois à la suite des guerres de Charles VIII, ajoutant à leur nom celui de Méreuil. Ils étaient en même temps seigneurs de Fulvy et de Villiers-les-Hauts qui en sont tout voisins. Les deux derniers de ce nom sont morts : le premier, à la tête du régiment de Bigorre qu'il commandait, à la bataille de Lawfeld, le 2 juillet 1747.

Le maréchal de Saxe le fit inhumer avec tous les honneurs dus à son rang, dans l'église de Tonnerre où son épitaphe existe encore.

Le second, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, mourut à Ancy-le-Franc en 1756, et fut inhumé dans la charmante chapelle fondée par sa famille en 1563, à l'extrémité du cimetière de cette paroisse.

Leur sœur, Catherine-Elisabeth Le Cosquino, fut six fois abbesse triennale de la célèbre abbaye de Longchamps *, fondée par la bienheureuse Isabelle, sœur de saint Louis, en 1261, et si fameuse par la promenade des habitants de Paris aux époques de la Semaine-Sainte.

De MM. Le Cosquino, les terres de Méreuil et de Fulvy passèrent, par une alliance, dans la famille de MM. Orry. Edme-Henri-Louis Orry, intendant des finances, frère du contrôleur général, ayant obtenu l'érection de la terre de Fulvy en marquisat, y fit bâtir un château aussi somptueux qu'élégant.

Postérieurement, M. Etienne-Denis Pampelune, marquis de Genouilly, en fit l'acquisition vers 1776, et, à sa mort, elle devint la propriété de sa fille unique, épouse de M. Jacquinot-Pampelune, ancien procureur-général.

* Lefèvre, Calendrier historique de l'église de Paris, au titre des Prélatures

A droite, en suivant la route conduisant à Nuits-sur-Armançon, le long d'un coteau très-escarpé, cette élévation a toujours été désignée par le nom de Montitiot, évidemment dérivé des mots *Mons Titi*. Il ne serait pas difficile de trouver d'autres cantons de ce territoire offrant des désignations dérivées de la langue latine.

Ainsi donc, les localités qu'on vient d'indiquer ayant été habitées à l'époque gallo-romaine, il ne doit pas paraître surprenant qu'on y ait déjà recueilli et qu'on puisse encore y recueillir des restes d'antiquités.

On ne s'est permis d'entrer dans des détails aussi étendus et peut-être même minutieux, que pour répondre, aussi exactement

Le dernier du nom de Orry est mort à Londres, en 1823.

Dissipateur d'une grande fortune chargée d'ailleurs de dettes immenses, il se consola de sa perte dans le culte des Muses, car on a de lui des poésies charmantes empreintes de grâce et de naturel.

Son aïeul, Jean Orry, ayant dirigé avec succès les finances de l'Espagne à l'époque de la faveur de la princesse des Ursins, M. Orry, dernier de ce nom, parvint, auprès de la cour d'Espagne, à faire valoir diverses créances pour l'extinction desquelles il lui fut alloué une pension viagère qui devint le soutien de sa vieillesse.

Toutes ces familles aujourd'hui éteintes, ayant par l'élévation de leurs emplois civils et militaires, autant que par les souvenirs honorables qu'elle y ont laissés, jeté quelque lustre sur cette partie de l'arrondissement de Tonnerre, on a pensé que ces renseignements n'étaient pas indignes d'intérêt.

Les deux familles Orry et Le Cosquino sont aujourd'hui représentées, dans les lignes féminines, par MM. Bertier de Sauvigny, par suite de l'alliance de Charles Orry avec Madeleine Le Cosquino, du mariage duquel est issue Jeanne, épouse de Louis-Bénigne Bertier, 1er président du parlement Maupeou, père du dernier intendant de Paris, magistrat aussi intègre qu'éclairé, indignement massacré le 23 juillet 1789.

que possible, aux intentions de la Société, sur l'authenticité de monuments ayant évidemment appartenu au département de l'Yonne, existence à laquelle elle a déclaré attacher un intéret exclusif par la nature de son institution.

Cette digression terminée, occupons-nous de la description de la médaille et de tout ce qui doit s'y rattacher.

Cette médaille, ainsi qu'en ont déjà jugé plusieurs connaisseurs à l'examen desquels elle a été soumise, peut contribuer à enrichir la collection de la Société, comme étant de la plus belle conservation et presqu'à fleur de coin.

La face offre le buste de Constantin-le-Grand, casqué, et portant la cuirasse, autour et en deux parties se lit le mot : CONSTANTINUS, suivi des trois sigles A. U. G. (*Augustus*).

Le revers présente un autel votif sur le devant duquel se lit, en deux parties, le mot $\frac{\text{VO}}{\text{TIS}}$ et au-dessous les deux chiffres XX. Autour se lisent les mots BEATA TRANQUILLITAS.

Entre les deux parties du mot *Tran quillitas*, on aperçoit trois petites étoiles, et au-dessous de l'autre mot, les trois sigles P. T. R. sur un fragment d'une autre lettre déformée par un défaut de frappage.

D'après la plupart des numismates, les lettres P. T. R. s'interprètent le plus ordinairement, selon les cas, par le mot *Posteri* ou *Posteris*. Et la déformation que l'on vient de signaler, pourrait, selon toute vraisemblance, être la lettre Q, qui, souvent, s'écrit de cette manière ω ; d'autres fois avec la simple lettre O, sans la queue de la lettre Q et enfin comme cette dernière (1), en telle sorte, au moyen de ces explications, que ces lettres P. T. R. Q. équivalent aux mots *Posterisque ;* les

(1) Zaccaria, Instituzione antiquarie. — Venise, 1793, p. 265.

vœux énoncés sur cette médaille seraient adressés à Constantin encore Auguste et à ses trois fils conjointement.

Les renseignements puisés dans l'histoire semblent confirmer cette interprétation. On sait, en effet, que Constantin eut de sa femme Fausta, dont on parlera bientôt, trois fils, savoir :

Constantin II, né en 316;
Constance, né en 317;
Et Constant, né en 320 (1).

N'est-il pas alors permis de supposer que les trois étoiles indiquées plus haut désigneraient ces trois fils, espoir de la famille impériale, de telle sorte que, ces fils étant compris dans les vœux adressés au père, les mots *Posterisque* s'appliqueraient à ceux-ci : au père et aux fils cumulativement.

Cette interprétation peut paraître assez naturelle et s'accorder avec les renseignements historiques.

A l'époque des vœux ainsi adressés à Constantin et à sa famille, les provinces gauloises étaient sans doute placées sous son gouvernement, mais il n'était encore revêtu que du titre d'Auguste. Les trois sigles A. U. G., placés sous son effigie, attestent suffisamment ce fait qui paraît cependant exiger quelques explications.

On sait, en effet, qu'ayant succédé à l'administration de ces provinces dont était investi (comme associé à l'empire par Dioclétien), son père Constance-Chlore, mort à Yorck en 306, Constantin, par suite du degré d'influence exercé par Gallien sur l'esprit de Dioclétien, son beau-père, se vit contraint à se réduire au rôle de César, inférieur à celui d'Auguste (2).

On sait également que ce fut sous le règne de Dioclétien que

(1) Art de vérifier les dates, édition in-8°, t. IV, p. 239 et suivantes.
(2) Naudet, Des changements opérés dans toutes les parties de l'Em-

s'opérèrent des changements si importants dans l'administration de l'empire romain (1). A cette époque mémorable, les empereurs, ne pouvant supporter seuls un aussi pesant fardeau, répartirent leurs pouvoirs entre plusieurs collègues : les uns investis du titre de César, et les autres avec un degré plus éminent de puissance et de prochaine accession au trône, décorés alors de la qualification d'Auguste, revêtus de la pourpre impériale.

En mourant, Constance-Chlore dut espérer que son fils succéderait à toutes ses dignités, de même qu'à son titre d'Auguste (2). Imbues de cette opinion, les légions, pour répondre aux intentions du général sous lequel elles avaient si longtemps et si glorieusement combattu, ne craignirent pas de déférer dès-lors à Constantin le titre d'empereur. Mais l'heure de ce héros n'était pas encore sonnée, et Gallien, gendre de Dioclétien, en forçant Constantin à renoncer à la proclamation des légions, fit désigner Maximin, fils de sa sœur, et Sévère II, l'un de ses protégés, comme Auguste (3), réduisant ainsi Constantin au seul titre de César.

Ce ne fut donc que postérieurement et vers la fin de 307, que le vieux Maximin-Hercule, qui, depuis 286, partageait aussi l'autorité de Dioclétien, étant passé dans les Gaules, offrit à

pire romain ; 3e partie, règne de Constantin, p. 3. — Vie de Julien l'Apostat, au dire de la traduction des œuvres de cet empereur philosophe, par Tourret, t. v, p. 19. — 1re Encyclopédie, au mot *Auguste*.

(1) Naudet, Des changements opérés dans toutes les parties de l'Empire romain, sous Dioclétien et Constantin, 2e partie, p. 289 ; 3e partie, p. 3 et 303, note 2e.

(2) Gibbon, Décadence, t. ch. xiv, p. 241, édit. du Panthéon litt. — Beugnot, Hist. de la destruction du Paganisme, t. 1er, p. 45.

(3) Naudet, *ibid.*, règne de Constantin, p. 3.

Constantin d'épouser sa fille Fausta, dont le mariage fut magnifiquement célébré à Arles (1), et qu'alors ce prince, revêtu de la pourpre impériale, en qualité d'Auguste, se vit à même d'en prendre sans contestation le titre et les prérogatives.

La médaille dont il s'agit n'a donc été évidemment frappée d'abord qu'après l'année 307 et ensuite postérieurement à l'année 320, puisque Constant, troisième fils de Constantin, serait né cette même année et dans tous les cas avant 323, époque où, après sa victoire sur Licinius, Constantin, proclamé seul empereur (2), parvint à réunir sous sa puissance unique les membres épars de l'univers romain. Il peut dès-lors paraître évident que les vœux manifestés par cette médaille n'ont pu l'être qu'antérieurement à 323, c'est-à-dire à une époque où Constantin n'était encore revêtu que du titre d'Auguste, et déjà père de ses trois fils. L'opinion que l'on croit devoir manifester peut paraître n'offrir rien d'extraordinaire ou de paradoxal, puisqu'elle concorde avec les renseignements historiques les plus avérés.

« L'autorité des monuments numismatiques, dit M. Daunou » en son *Cours d'Histoire,* à l'article des *Monuments,* est in- » férieure à celle des relations contemporaines et n'est admis- » sible dans l'histoire que pour confirmer ces relations. » Or, la médaille dont il s'agit confirme tout ce que l'on sait sur Constantin et ses trois fils.

Les mots *Durata Tranquillitas* démontrent le bonheur et le repos dont jouirent les provinces gauloises sous une administration qui fut longtemps prospère et paisible.

« Le règne de Constantin dans cette partie de l'empire, dit

(1) Gibbon, *ibid.*, p. 244. — Bayle, Dictionn., au mot *Fausta.* — Naudet, *ibid.*, p. 5, règne de Constantin.

(2) Gibbon, *ibid.*, pp. 265-66.

» Gibbon, paraît avoir été le temps le plus innocent et le plus » vertueux de sa vie. »

Les peuples de la Gaule, en célébrant par des vœux solennels la justice et la modération du gouvernement de Constantin, lui ont donc spontanément, et sans contrainte payé, ainsi qu'à sa famille, un juste tribut de reconnaissance.

Ces provinces furent d'ailleurs constamment l'objet de la sollicitude et de la magnificence de cet empereur, puisqu'il établit à Arles le siége de la préfecture des Gaules avant sa translation à Trèves (1), qu'il y déposa ses trésors, y fit frapper des monnaies, donna son nom à cette ville et même, à ce qu'il paraît, y fit élever l'obélisque qui y existe encore; enfin, ayant séjourné plusieurs fois à Autun dont il protégea les écoles alors si célèbres (2), plusieurs panégyriques y furent prononcés en son honneur. Pour reconnaître les bienfaits de Constantin, cette ville crut devoir prendre le nom de *Ædua flavia* (3), cet empereur appartenant à la famille Flavienne.

Telles sont les observations que je me suis hasardé à rédiger sur la médaille communiquée par M. Mathieu.

Les personnes qui pourront en prendre lecture voudront bien sans doute les honorer de quelqu'indulgence et prendre en considération l'insuffisance de mes connaissances numismatiques; et de même que Horace le disait à Horus, en s'excusant de ne pas être assez riche, je puis aussi répéter avec ce poète : *Meo sum pauper in ære* (4).

FOURNERAT.

(1) Millin, Voyage dans le midi de la France, t. III, p. 481.
(2) Gibbon, *ibid.*, p. 248.
(3) Voir Courtépée, t. III, pp. 393-394; Description de la Bourgogne.
(4) Horat., lib. II, epist. II, év. 12.